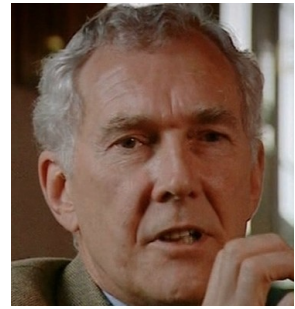


#008: Repacholi Revises Safety Code 6

<https://magdahavas.com/from-zorys-archive/pick-of-the-week-8-failed-attempt-to-reduce-safety-code-6-guidelines-in-1977/>



Dr. Michael Repacholi, prior to becoming the Coordinator of the Radiation and Environmental Health Unit at the World Health Organization, was involved in formulating Canada's Safety Code 6 Guideline for microwave radiation. In 1977, he and Maria Stuchly gave a talk at the I.E.E.E. meeting in Toronto entitled "[Emission and Exposure Standards for Microwave Radiation](#)."

In this presentation Repacholi and Stuchly proposed a Canadian maximum permissible level (MPL) for microwave radiation that was between the then U.S. guideline (10 mW/cm²) and the Russian guideline (0.01 mW/cm²). The recommended MPL was 1 mW/cm² for occupational exposure and 0.1 mW/cm² for public exposure. These proposed guidelines are much lower than what we currently have (5 mW/cm² for occupational exposure and 1 mW/cm² for unlimited public exposure).

Here are a few key statements in this document:

1. "The fact that maximum permissible exposure levels are recommended indicates that confirmed biological effects have been found, and that definite health hazards exist."
2. "... there is increasing dissatisfaction in the U.S. with the 10 mW/cm² figure since it does not contain sufficient safety factors to allow for the increased effects observed with pulsed beams ... (Note WiFi and mobile phones have a pulsed beam.)"
3. The USSR allows its workers to be exposed to 1 mW/cm² (current 24-hour public exposure limit for Canada and U.S.] for only 20 minutes a day and to 0.1 mW/cm² for only 2 hours a day (proposed guideline for public exposure that was NOT adopted).
4. Although most of the non-thermal effects have not yet been confirmed in the West, this does not mean the effects do not exist.
5. The general public represents a much larger population than the radiation workers and so one cannot accept as high a risk probability.

Unfortunately the recommended lowering of Safety Code 6 was not accepted in 1977.

Today we have a much **larger population** exposed to even **higher levels of microwave radiation** and we are exposing this population to an even **higher probability of risk**.

What is most **disturbing** is that on August 31, 2010 Health Canada issued a **statement** on their website that ... "*As long as exposure is below these established limits [i.e. Safety Code 6], there is no **convincing** scientific evidence that this equipment [WiFi] is dangerous to schoolchildren or to Canadians in general.*"

If this radiation is so safe then why did Dr. Repacholi recommend a reduction in existing guidelines more than 30 years ago?

The truth is that we have no scientific evidence that this equipment (WiFi) is safe or dangerous to students as the **studies with children have not been conducted!** Instead we are in the middle of one of the **largest human experiments** ever and we are using **children as guinea pigs**. It will take a few years until we learn what the short-term effects are and possibly generations to learn what the long-term effects are of this technology.

What Health Canada should be saying is "*There are no scientific studies of the effect of WiFi on children and we have no **convincing** scientific evidence that microwave radiation at levels below Safety Code 6 is **safe**.*"

Updated: [July 7, 2018](#)

Traduction en français

#008 : Repacholi révisé le Code de sécurité 6

Le Dr Michael Repacholi, avant de devenir coordonnateur de l'Unité des rayonnements et de la santé environnementale de l'Organisation mondiale de la santé, a participé à la formulation des lignes directrices du Code de sécurité 6 du Canada concernant le rayonnement micro-ondes. En 1977, lui et Maria Stuchly ont donné une conférence à l'I.E.E.E. réunion à Toronto intitulée « Normes d'émission et d'exposition aux rayonnements micro-ondes »

[https://www.magdahavas.com/wp-content/uploads/2010/09/Repacholi_SafetyCode6_presentation1.pdf].

Dans cette présentation, Repacholi et Stuchly ont proposé un niveau canadien maximal admissible (MPL) pour le rayonnement micro-ondes qui se situait entre la ligne directrice américaine de l'époque (10 mW/cm² [ndt : 100 MμW/m²]) et la ligne directrice russe (0,01 mW/cm² [ndt : 100 KμW/m²]). La MPL recommandée était de 1 mW/cm² [ndt : 10 MμW/m²] pour l'exposition professionnelle et de 0,1 mW/cm² [ndt : 1 MμW/m²] pour l'exposition publique. Ces lignes directrices proposées sont bien inférieures à celles dont nous disposons actuellement (5 mW/cm² pour une exposition professionnelle et 1 mW/cm² pour une exposition publique illimitée). Voici quelques déclarations clés dans ce document :

- 1) « Le fait que des niveaux d'exposition maximaux admissibles soient recommandés indique que des effets biologiques confirmés ont été constatés et qu'il existe des risques évidents pour la santé ».
- 2) « . . . aux États-Unis, le chiffre de 10 mW/cm² suscite un mécontentement croissant, car il ne contient pas suffisamment de facteurs de sécurité pour tenir compte des effets accrus observés avec les faisceaux pulsés. . . (Notez que le WiFi et les téléphones portables ont un faisceau pulsé).
- 3) L'URSS permet à ses travailleurs d'être exposés à 1 mW/cm² (limite d'exposition publique actuelle sur 24 heures pour le Canada et les États-Unis) pendant seulement 20 minutes par jour et à 0,1 mW/cm² pendant seulement 2 heures par jour (ligne directrice proposée pour l'exposition du public qui n'a PAS été adoptée).
- 4) Même si la plupart des effets non thermiques n'ont pas encore été confirmés en Occident, cela ne veut pas dire que ces effets n'existent pas.

5) Le grand public représente une population beaucoup plus importante que les travailleurs sous rayonnement et on ne peut donc pas accepter une probabilité de risque aussi élevée.

Malheureusement, l'abaissement recommandé du Code de sécurité 6 n'a pas été accepté en 1977. Aujourd'hui, nous avons une **population beaucoup plus importante** exposée à des **niveaux encore plus élevés de rayonnement micro-ondes** et nous exposons cette population à une **probabilité de risque encore plus élevée**.

Ce qui est le plus **inquiétant**, c'est que le 31 août 2010, Santé Canada a publié une déclaration sur son site Web selon laquelle . . . « *Tant que l'exposition est inférieure à ces limites établies [c.-à-d. Code de sécurité 6], il n'existe aucune preuve scientifique **convaincante** que cet équipement [WiFi] est dangereux pour les écoliers ou pour les Canadiens en général* ».

Si ces radiations sont si sûres, pourquoi le Dr Repacholi a-t-il recommandé une réduction des directives existantes il y a plus de 30 ans ?

La vérité est que nous n'avons aucune preuve scientifique que cet équipement (WiFi) est sûr ou dangereux pour les étudiants car **aucune étude avec des enfants n'a été réalisée** ! Au lieu de cela, nous sommes au milieu de **l'une des plus grandes expériences humaines** jamais réalisées et nous utilisons **des enfants comme cobayes**. Il faudra quelques années avant que nous sachions quels sont les effets à court terme et peut-être plusieurs générations pour connaître les effets à long terme de cette technologie.

Ce que Santé Canada devrait dire, c'est « *Il n'existe aucune étude scientifique sur l'effet du WiFi sur les enfants et nous n'avons aucune preuve scientifique convaincante que le rayonnement micro-ondes à des niveaux inférieurs au Code de sécurité 6 est **sans danger*** ».

Mise à jour : 7 juillet 2018